

## INSCRIPTION À L'EXAMEN DE LA 2<sup>E</sup> QUALIFICATION : QUELLES MODALITÉS ?

### Personnels concernés

Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile titulaires à la date des épreuves écrites et Agents non titulaires assimilés qui **détiennent la première qualification**, et **sont de classe principale à la date des épreuves écrites**.

### Centres d'examen

Suite à la régionalisation des épreuves de la 2<sup>e</sup> qualification TSEEAC, des centres d'examen seront créés en fonction de la répartition géographique des candidats inscrits.

Les convocations aux épreuves écrites et orales seront adressées par l'ENAC. Elles préciseront les centres d'examen désignés.

Le planning des examens sera mis en ligne dans « Bravo Victor ».

### Envoi des candidatures

Toute demande de participation à l'examen de la seconde qualification doit être établie sur une fiche d'inscription du modèle joint en annexe.

Cette fiche d'inscription dûment remplie est à transmettre selon la procédure définie ci-après :

#### 1. Voie directe :

La photocopie de la fiche d'inscription doit être transmise au Département formation de DSNA/SDRH dans les plus brefs délais et au plus tard le 9 juin 2022 délai de rigueur par mail, à l'adresse : [tseeac-qualification@aviation-civile.gouv.fr](mailto:tseeac-qualification@aviation-civile.gouv.fr)

#### 2. Voie hiérarchique :

L'original de la fiche d'inscription est à faire parvenir au Département formation de DSNA/SDRH avant le 9 juin 2022 délai de rigueur.

L'envoi de la fiche d'inscription dûment signée sous forme électronique, par la voie hiérarchique, ne nécessite pas d'envoi papier supplémentaire.

### Date des épreuves

**Oral** : Semaine 40 & 41

**Écrit** : Mardi 11 octobre 2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Jeudi 9 juin 2022

